

Règlement du CDI du lycée Antonin Carême

- **Le lieu CDI**

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) est un espace de lecture, de travail et de détente où sont mises à disposition des ressources variées :

- Des fictions (roman, poésie, manga, BD, biographie)
- Des documentaires sur différents sujets (sport, art, adolescence, cuisine, pâtisserie...)
- Des revues professionnelles et de loisirs
- Des dictionnaires et des encyclopédies
- De la documentation sur l'orientation (ONISEP)

Le professeur documentaliste vous accueille au CDI et vous guidera dans votre travail et vos choix de lecture si vous le désirez.

Il est interdit de manger au CDI.



Nourriture et boissons interdites

- **L'accès au CDI**

Le CDI est en libre accès selon le planning affiché sur la porte d'entrée et peut être réservé par un professeur pour y travailler avec sa classe.

- **Téléphone portable**

Les téléphones portables ne sont **pas autorisés au CDI**.



Téléphone portable interdit

- **Utilisation des ordinateurs**

L'accès aux ordinateurs est réservé aux recherches scolaires et à la saisie de texte (CV, lettre de motivation...)



Forums, réseaux sociaux et jeux vidéos interdits

- **Imprimante**

Les impressions de CV, lettres de motivation, rapports de stage et dossiers sont autorisées. Avant de lancer une impression, merci de **demander l'autorisation** au professeur documentaliste.

Le règlement intérieur du lycée s'applique au CDI.

Bonne visite à tous !